LA COMMISSION DE VENISE

La Commission européenne pour la démocratie par le droit, connue également sous le nom de Commission de Venise, a été créée en 1990 sous la forme d'un Accord partiel du Conseil de l'Europe. Il s'agit d'un organe consultatif qui coopère avec les Etats membres du Conseil de l'Europe et les Etats non membres. Elle se compose d'experts indépendants dans les domaines du droit et de la science politique, dont les tâches principales sont les suivantes:

 aider les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale à créer de nouvelles infrastructures politiques et juridiques;

- renforcer les structures démocratiques existantes;
- promouvoir et consolider les principes et les institutions qui sont l'essence d'une vraie démocratie.

Les activités de la Commission de Venise comprennent, entre autres, des recherches, des séminaires et des avis juridiques sur des questions comme les réformes constitutionnelles, les lois électorales, la protection des minorités, ainsi que la collecte et la diffusion de la jurisprudence des cours constitutionnelles et autres cours sur des questions de droit constitutionnel.

SOMMAIRE

Afrique du Sud	5	«L'ex-République yougoslave de Macédoine» 76
Albanie		Liechtenstein
Allemagne		Lituanie 79
Arménie .		Norvège
Autriche .	23	Pays-Bas
Belgique .		Pologne
Bulgarie	30	Portugal
Canada		République tchèque97
Croatie		Roumanie
Danemark .	45	Russie
Espagne		Slovaquie
Estonie	59	Slovénie
Finlande		Suède 116
France		Suisse
Géorgie		Turquie
Grèce		Cour de justice des Communautés européennes 120
Hongrie .		Cour européenne des Droits de l'Homme 131
Irlande .	72	Thésaurus systématique
Italie	72	Index alphabétique

Edition 1

de jurisprudence constitutionnelle

commission de Venise

Council of Europe Conseil de l'Europe